



Fédération des  
Entreprises  
Romandes

BAKOM	
12. MAI 2010	
Reg. Nr.	
DIR	
BO	
RTV	RTV
IR	
TC	
AE	
IE	

Secrétariat général

Envoi par courrier électronique  
rtvg@bakom.admin.ch

Office fédéral de la communication  
Rue de l'Avenir 44  
Case postale  
2501 BIENNE

Genève, le 10 mai 2010  
FER No 09-2010

### **Modification de loi concernant le libre choix du décodeur**


Monsieur,

C'est avec intérêt que nous avons examiné le projet susmentionné.

Dans la mesure où la télévision numérique occupe déjà aujourd'hui une part de marché importante (22% à fin mars 2010) et que les projections indiquent que ce système sera celui de la majorité des téléspectateurs d'ici 2012, notre Fédération estime judicieux d'accompagner cette évolution avec une adaptation adéquate de la loi.

En effet, si le jeu de la concurrence devrait permettre d'offrir aux téléspectateurs des conditions optimales d'accès au marché, force est de constater que celles existant actuellement peuvent être améliorées. Aux yeux de notre Fédération, le projet proposé est équilibré. Moins restrictif que la proposition initiale, issue de la motion de la Conseillère nationale Sommaruga, il est de nature à assurer au consommateur le libre choix de son décodeur, tout en laissant suffisamment de liberté aux opérateurs pour poursuivre leurs recherches permettant d'améliorer l'offre qu'ils proposent.

En vous remerciant par avance de la considération portée à ces quelques lignes, nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

  
Blaise Matthey  
Secrétaire général

  
Stéphanie Rueggsegger  
Déléguée